

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 18 décembre 2017 à 20h50 à la salle de l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Michel Rhéaume, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, lorsque tous les membres du conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation, les décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance extraordinaire sont officielles.

Nous, soussignés membres du conseil, par l'apposition de notre signature, renonçons à notre avis de convocation.

Pascal Binet

Sylvain Jacques

Michel Rhéaume

Nelson Turgeon

Martine Poulin

Nicole Champagne

Pierre Quirion

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance. Par ailleurs, aucun contribuable n'y assiste.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Adoption de la liste des voies de circulation entretenues par la Municipalité au cours de la période hivernale 2017-2018;
2. Période de questions;
3. Levée de la séance.

17-12-358

ADOPTION DE LA LISTE DES VOIES DE CIRCULATION ENTRETENUES PAR LA MUNICIPALITÉ AU COURS DE LA PÉRIODE HIVERNALE 2017-2018

ATTENDU qu'en vertu de la loi, l'officier municipal doit déposer, au conseil, la liste des voies de circulation devant être entretenues à la circulation automobile, par la municipalité, pendant la prochaine saison hivernale;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de cette liste et expriment leur satisfaction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'adopter la liste des voies de circulation devant être entretenues à la circulation automobile, par la municipalité, pendant la période hivernale 2017-2018, telle que soumise par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

17-12-359

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de lever la séance à 20h53.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

RV

Renée Vachon